



COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°10

30 septembre 2026

Lisieux

Présents : Viano Mendes (Président)
Aubert Thierry, Denis Rouxelin, Jean Lucas

Excusés : Gerard Bopu, Bourel Valérie, Preira Fara, Philippe Cheradame, Lokman Cakmak, Levasseur Nicolas, Mouillard Bernard, Lecossu Didier, Sanson Sylvie,

Assiste : Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

SOMMAIRE



1- ADOPTION PROCÈS-VERBAL

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux suivants :

- ❖ N°08 du 16.09.2026
- ❖ N°09 du 23.09.2026

2- AFFAIRES EN COURS

DECISION DE LA CR REGLEMENTS ET CONTENTIEUX – 17.09.2026 / 22.09.2026

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux :

- 56189553 – REG 1 U16 – 29.08.2026 – GPT EFECOCCSP // HAVRE CAUCRIAUV
- 79332839 – CNO – 13.09.2026 – CS LYONSAIS // CS LES ANDELYS
- 79063982 – CGCA – 05.09.2026 – ES DU MONT GAILLARD // SC DE FRILEUSE
- 79323022 – CDF – 13.09 – FC SUD OUEST CAEN // AL DEVILLE MAROMME

DECISION DE LA CR APPEL – 14.09.2026

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel :

- CDF F – CA LISIEUX PA // USON MONDEVILLE

56189553 – REG 1 U16 – 29.08.2026 – GPT EFECOCCSP // HAVRE CAUCRIAUV

La Commission,

Prend décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

Dit que la rencontre est à rejouer le 24 octobre 2026.

Forfait général – CS ORBECQUOIS VESP. – REG 2 F – GROUPE A

Forfait général de CS ORBECQUOIS VEPS. le 15.09.2026

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 130 des Règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe Seniors F a déclaré être forfait général pour le reste du championnat,

Dit que l'équipe est déclarée forfait général.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, CS ORBECQUOIS VESP est classé dernier, le classement est actualisé.

Inflige à l'équipe de CS ORBECQUOIS VESP l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 400 € directement débitée sur le compte club.

56187087 – REG 3 – 20.09.2026 – FC ST JULIEN PT QUEV // AS MADRILLET CHAT BL

Match arrêté à la 60' – Moins de 8 joueurs

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,
- Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition : « Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »
- Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Attendu que l'équipe s'est trouvée réduite à moins de huit joueurs au cours de la rencontre,

Donne match perdu au club de l'AS MADRILLET CHAT BL sur le score de 0 à 13, pour en faire bénéficier le club du FC ST JULIEN PT QUEV sur le score de 13 à 0.

56191093 – REG 1 F – 20.09.2026 – OH TRÉFILIERIE NEIGES // EVREUX FC 27

Forfait hors délai du EVREUX FC 27

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu qu'il s'agit du 3^{ème} forfait de l'équipe senior féminine

Donne match perdu par forfait au club du EVREUX FC 27 sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de la OH TRÉFILIERIE NEIGES sur le score de 3 à 0,

Dit que l'équipe est déclarée forfait général.

Inflige à l'équipe du EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 € directement débitée sur le compte club.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, EVREUX FC 27 est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés et le classement est actualisé.

79631804 - CNO U18 - 26.09 - FC DIGOSVILLE // US COTE DES ILES

Forfait déclaré de l'US COTE DES ILES

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18 de l'US COTE DES ILES a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club de l'US COTE DES ILES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club le FC DIGOSVILLE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US COTE DES ILES l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79631806 - CNO U18 - 26.09 - ES PLAIN // ST MUN HAYTILLON

Forfait déclaré de l'ES PLAIN

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18 de l'ES PLAIN a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES PLAIN sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club le ST MUN HAYTILLON sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'ES PLAIN l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

56279276 - CNO RERSERVES - 25.09 - FC ST LO MANCHE 2 // FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 2

Forfait déclaré du FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 2

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe 2 senior du FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE,

Donne match perdu par forfait au club de FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club le FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de FC EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79632772 - CNO - 27.09 - OC BRIOUZE // FC HAUTS DU PERCHE

Match arrêté à la 58' – Moins de 8 joueurs

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,
- Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition : « *Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.* »
- Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Attendu que l'équipe s'est trouvée réduite à moins de huit joueurs au cours de la rencontre,

Donne match perdu au club du FC HAUTS DU PERCHE sur le score de 5 à 0, pour en faire bénéficier le club de OC BRIOUZE sur le score de 5 à 0.

79620645 - CDF F - 27.09 - AS ST DESIR // EVREUX FC 27

Absence du EVREUX FC 27 à l'heure de la rencontre

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.3 du règlement de la compétition : « *En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un ¼ d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.* »
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.4 du règlement de la compétition : « *La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.*
Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait. »
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,

❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
❖ Attendu que l'arbitre a constaté l'absence de l'équipe féminine du FC EVREUX 27,
Donne match perdu par forfait au club du EVREUX FC 27 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'AS ST DÉSIR sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par le club du EVREUX FC 27, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

79631801 - CNO U18 – 26.09 – SS DOMFRONTAISE // AV DE MESSEI

Absence de l'AV DE MESSEI à l'heure de la rencontre

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.3 du règlement de la compétition : « *En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un ¼ d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.* »
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.4 du règlement de la compétition : « *La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.*
Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait. »

❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,

❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

❖ Attendu que l'arbitre a constaté l'absence de l'équipe U18 du l'AV DE MESSEI,

Donne match perdu par forfait au club du l'AV DE MESSEI sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club di SS DOMFRONTAISE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du l'AV DE MESSEI l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par le club du l'AV DE MESSEI, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

56279492 - CNO RESERVE - 26.09 – QRM / US DE BOLBEC

Forfait déclaré hors délai de l'US DE BOLBEC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe 2 senior de l'US DE BOLBEC a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club de l'US DE BOLBEC sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de QRM sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US DE BOLBEC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

79632374 – CNO U18 – 26.09.2026 – ES AUMALOISE // MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY

Forfait déclaré hors délai de MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U18 a déclaré forfait de MAURICE HOUPP MALAUN,

Donne match perdu par forfait au club de MAURICE HOUPP MALAUN sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'ES AUMALOISE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de de MAURICE HOUPP MALAUN l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

56190416 – REG 1 U15 – 26.09 – HAVRE AC // SC FRILEUSE

Mail de l'arbitre de la rencontre – 28.09.2026 – Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, HAVRE AC « 7 » / SC FRILEUSE « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur les comptes des clubs.

Transmets à la CRA.

3- DOSSIERS ET COURRIERS

COURRIER DU CS MUNICIPAL LE HAVRE

En date du 07/09/2026

La Commission,

- Prend connaissance du courrier du club CS Services Municipaux Le Havre ;
- Vu l'article 11 du règlement de la compétition ;

Attendu que ce règlement définit les horaires de la compétition afin de tenir compte des différences d'organisation entre les académies normandes, certains élèves ayant cours le samedi matin et d'autres non ;

Attendu que toute modification de date ou d'horaire d'une rencontre doit obligatoirement faire l'objet d'un accord entre les deux clubs ;

Dit que toute demande de modification de date ou d'horaire doit être soumise à l'accord préalable du club adverse.

Rappelle qu'en cas de refus ou d'absence de réponse du club adverse, le club demandeur est invité à prendre contact avec les services de la Ligue afin qu'une solution puisse être étudiée.

COURRIER DE L'US AVRANCHES MSM

En date du 16/09/2026

La Commission,

- Prend connaissance du courrier de l'US Avranches MSM ;

Attendu que l'US Avranches MSM sollicite le report d'une rencontre de championnat en raison de la participation de plusieurs de ses joueurs à la Coupe du Monde des Lycées ;

Vu les dispositions de l'article 28 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors ;

Attendu qu'au moins deux joueurs de l'équipe évoluant en Régional 3 ainsi que deux joueurs de l'équipe évoluant en Régional 1 ont effectivement participé aux dernières rencontres officielles de leurs équipes respectives ;

Dit la demande de report de l'US Avranches MSM recevable et conforme aux dispositions réglementaires ;

Reporte, sans date fixée à ce jour, les rencontres suivantes :

- ❖ 56184669 – REG 1 – 17/10/2026 - SU DIVES CABOURG F – US ARVANCHES MSM 2
- ❖ 56184673 – REG 1 – 17/10/2026 – US ARVANCHES MSM 2 – FC FLERIEN
- ❖ 56184680 – REG 1 – 17/10/2026 – AS CHERBOURG F – US AVRANCHES MSM 2

- ❖ 56185838 – REG 3 – 17/10/2026 – US AVRANCHES MSM – LA BREHALAISE
- ❖ 56185844 – REG 3 – 17/10/2026 – ES CARPIQUET – US AVRANCHES MSM 3
- ❖ 56185850 – REG 3 – 17/10/2026 – UIS AVRANCHES MSM – BOURGUEBUS SOLIERS F

COURRIER DU CO CLÉON

En date du 16/09/2026

La Commission,

Prend connaissance du courrier et transmet au Comité Directeur.

FINALE RÉGIONALE PITCH U13

La Commission,
Prend connaissance de la proposition de l'équipe technique régionale de de fixer la Finale Régionale du Pitch U13 au 17/04/2026.

Transmet au Comité Directeur.

COURRIER DU FC SAINT JULIEN

En date du 24/09/2026

La Commission,
Prend connaissance du courrier et prend note du recours en Commission Régionale d'Appel.

4- COUPE DE FRANCE CRÉDIT AGRICOLE – TOUR 4

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 4^{ème} Tour de Coupe de France.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 27 septembre 2026.

La Commission,

Après avoir exempté :

- 1 équipe de Ligue 1

Procède au tirage au sort en deux groupes géographiques :

Les rencontres auront lieu le dimanche 11 octobre sur le terrain du premier club cité.

- ❖ U.S.I. Bessin Nord - Jeunesse Fertoise Bagnoles
- ❖ Am. S. Verson - Bayeux F.C.
- ❖ A.F. Virois - U.S. Granvillaise
- ❖ Sporting Club Herouville Football - Ent.S. Coutançaise
- ❖ F.C. Val De Risle - U.S. Percy
- ❖ Usc Mezidon Football - F.C. Thaon Bretteville Le Fresne
- ❖ Avant Garde Caen Football - St. Malherbe Caen-Calv.B.Norm.
- ❖ Maladrerie O.S. - U.S. D'avranches Mont St Michel
- ❖ U.S. Municipale Blainvillaise - F.C. St Lo Manche
- ❖ Grand-Quevilly Football Club - C.A. Lisieux F. Pays D'auge
- ❖ F.C. Serquigny Nassandres - Yvetot A.C.
- ❖ Am.Laiq. Deville Maromme - Asptt Caen Football
- ❖ F.C. Offranvillais - Pacy Menilles Racing Club
- ❖ A.S. Gournaysienne De Football - F.C. De Rouen 1899
- ❖ F. C. Gisors Vexin Normand 27 - Quevilly - Rouen Metropole
- ❖ Am.S. Buchy - St. Sottevillais Cheminots C.
- ❖ U.S.F. Fecamp - U.S. Alençonnaise 61
- ❖ A.C. St Romain De Colbosc - St Marcel F.

5- COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE - TOUR 4

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 3^{ème} Tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 27 septembre 2026.

Après avoir exempté :

- 5 équipes F.F.F. (Championnat National U19)

La Commission

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 10 octobre sur le terrain du premier club cité.

- ❖ U.S. Semilly St Andre - U.S. D'avranches Mont St Michel
- ❖ A.S. St Vigor Le Grand - Agneaux F.C.
- ❖ U.S. Granvillaise - Am. S. Verson
- ❖ A.S. Ifs - Bayeux F.C.
- ❖ A.S. Courteille Alencon - Sporting Club Herouville Football
- ❖ Ent.S. Coutançaise - F.C. Des Etangs
- ❖ U.S. Villers Bocage - A.S. De Cherbourg F.
- ❖ F. C. Equeurdreville Hainneville - Asptt Caen Football
- ❖ F.C. Flerien - U.S. Ouvriere Normande Mondeville
- ❖ Maladrerie O.S. - Avant Garde Caen Football
- ❖ U.S. Mesnil-Esnard Franqueville - Pacy Menilles Racing Club
- ❖ Falaises Du Talou - O. Pavillais
- ❖ Evreux Football Club 27 - C.A. Lisieux F. Pays D'auge
- ❖ F. C. Seine-Eure - F.C. Offranvillais
- ❖ S.C. Thiberville - C.S Services Municipaux Le Havr
- ❖ Union Sportive De Bolbec - C. Municipal S. D'oissel
- ❖ Am.Laiq. Deville Maromme - Ent.S. Municipale Gonfreville
- ❖ St. De Porte Normande Vernon - Groupement Efecocsp
- ❖ Mont Saint Aignan F.C. - Groupement Lillebonne-Gravenchon
- ❖ A.S. De Montivilliers - As Trouville Deauville Villers

6- COUPE DE FRANCE FÉMININE - TOUR 4

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 3^{ème} Tour de la Coupe de France Féminine.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 27 septembre 2026.

Après avoir exempté :

- 1 équipe de D1 ARKEMA

La Commission

Procède au tirage au sort en groupe intégral :

Les rencontres auront lieu le dimanche 18 octobre sur le terrain du premier club cité.

- ❖ Groupement Aiglonne Sapienne Ou F.C. Argentan - S.C. Thiberville
- ❖ Am.S. St Desir - Avant Garde Caen Football
- ❖ Olympia'caux Footbal Club - St. Malherbe Caen-Calv.B.Norm.
- ❖ As Trouville Deauville Villers - A.S. Ifs
- ❖ F.C. 3 Rivières - F.C. St Lo Manche
- ❖ Olympique Havrais Trefileries Neiges - U.S. D'avranches Mont St Michel
- ❖ A.S. De Cherbourg F. - Quevilly - Rouen Metropole
- ❖ F. C. Feminin Rouen Plateau Est - F.C. De Rouen 1899

COUPE NIKE U18 F

TOUR 3

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe Nike U18F.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 27 septembre 2026

La Commission

Procède au tirage au sort par tirage intégral.

Les rencontres auront lieu le samedi 31 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- ❖ Evreux Fc 27 - Us Alençonnaise 61
- ❖ Us Granvillaise - Fc St Lo Manche
- ❖ Olympia'Caux Footbal - Sm Caen
- ❖ Qrm - Esm Gonfreville

8- COUPE DE NORMANDIE SENIOR – T3

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe de Normandie Senior.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 28 septembre 2026

La Commission

Après avoir exempté les clubs suivants :

- Equipes qualifiées au T5 CDF
- Les équipes du groupe D de Régional 2 (groupe à 13)
- Une équipe de Régional 1 tirée au sort : SU DIVES CABOURG F

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le dimanche 15 novembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

Fc B2s - As Berigny Cerisy
St Hilaire Virey Lan - As De Cherbourg F.
As Valognes F. - Fc Des Etangs
As Tourlaville - Cs Carentanais
Fc De L'Elle - Conde Sp
Cs Villedieu - Es Pointe Hague
Us Roncey Cerisy - Aj St Hilaire Pv
Us Ouest Cotentin - Fc Le Val St Pere
Usco Sourdeval - Es Du Tronquay
Us Cote Des Iles - Agneaux Fc
As Montebourg - Fc Terre Et Mer
Fc Val De Saire - Creances S.
Es Isigny Sur Mer - Patriote Terregatte
Es St Sauveur Rond. - As Brecey
As Pointe Cotentin - Tessy Moyon Sp.
Es Quettetot Rauvill - As Jullouville Sart
Cambe Courcy - Ca Pontois
Us La Glacerie - Us Ducey Isigny
Grainville/Odon Fc - Es Portaise
Muance Fc - Bourguebus Soliers F
Stphilb-Moyaux E - Rsg Courseulles
Ajs Coll. Ouistreham - Us Pont L'Eveque
Es Carpiquet Foot - Uson Mondeville
Inter Odon Fc - As Gibervillaise
Fc Breuil En Auge - As Gibervillaise
As Ifs - Asl Chemin Vert
Stade St Sauverais - Esm Gonfreville
Es Cormelles F. - Us Aunay/Odon
Sc St Julien Faucon - Js Douvres Delivrand
Lystrienne S. - As Côte De Nacre
Fc Troarn - Esfc Falaise
Us Petruvienne - Us Villers Bocage
Esi Vallee Orne - Bso Football
Us Meloise - Sc Damigny
Us D'Andaine - Co Ceauce
Fc Flerien - Esp Conde/Sarthe
A. Chaillou - Fc Mortree
As La Selle La Forge - Us Flerienne
Us Theilloise - Us Mortagnaise
Fch - Fc Ecouche
As Sarceaux Espoir - L. St Georges Gros.

Fc Carrouges - Oc Briouze
Fc Carrouges - Fc Hauts Du Perche
As Passais St Fraimb - Us Athis
As Courteille Alenco - Fc Argentan
Us Auffay - Eu Fc
Caux Fc - Us Epouville
S De Grand Quevilly - Ac Bray Est Forges
Us Londinieres - Sc Octeville Sur Mer
Plat Quincampoix Fc - Rogerville Fc
Solidarite S Gournay - As Sassetot Therould
As De Montivilliers - E.Vienne Saane Longu
Js St Nicolas Bethun - Es Plateau Fouc.Real
Olympia'Caux Footbal - Oh Trefflerie Neiges
Fc Gruchet Le Valass - As St Pierre Varenge
Us Luneraysienne - Us Lillebonnaise
Espc St Gilles Etain - Fc Breaute Brettevil
Us Sennevillaise - Fc Neufchatel En Br
Sc Frileuse - Us De Bolbec
A Houlmoise Bond Fc - Us Doudevillaise
Caudebec St Pierre F - Fc Du Littoral
Fc Barentinois - Havre Caucriaux S
Es Du Mont Gaillard - Sc Petit Couronne
Fc St Etienne Rouvra - Us Crielloise
Neuville Ac - Us Hericourt
Es Interc St Antoine - Rc Du Port Du Havre
Grpt St Aubin Vigor - Fc Petit Caux
Fc Totes - Fc Rollevillais
Fc Bonsecours S.Lege - Ca Longuevillais
Gco Bihorellais - As Ste Adresse But
Fc Du Nord Ouest - Cany Fc
Fc De Prey - As Criquebeuf Fb
Us Gasny - Fa Du Roumois
Cs Bonneville - Us Rugles Lyre
As Epaignes - Us Corneilles Lieure
Cs Beaumont - Fc Ezy Sur Eure
Fc Avrais Nonancourt - Evreux Fc 27
As De Vesly - Ca Pont Audemer
Fc Pays Du Neubourg - Es Vallee De L'Oison
Us Louviers - Saint Sebastien Foot
Us Barroise - Stade Vernolien

10- COUPE DE NORMANIDE U18 E2SE – T2

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 1^{ère} tour de la Coupe de Normandie U18 E2SE

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlements Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 28 septembre 2026

La Commission

Après avoir exempté les clubs suivants

- 45 clubs encore qualifiés en Coupe Gambardella Crédit Agricole ;

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 10 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- | | |
|---|---|
| ❖ Fc 3 Rivières - Us Ducey Isigny | ❖ Fac Alizay - Grpt Acmie |
| ❖ St Hilaire Virey Lan - Cs Villedieu | ❖ Us Gasny - Us Rugles Lyre |
| ❖ Fc Val De Saire - Fc Digosville | ❖ Es Normanville - Us Etrepagny |
| ❖ Periers S. - Tessy Moyon Sp. | ❖ Fc Val De Reuil - Saint Sébastien Foot |
| ❖ Es St Sauveur Rond. - As Montebourg | ❖ Fc Gisors Vexin 27 - Stade Vernolien |
| ❖ Us Percy - Fc Du Thar | ❖ Le Havre Fc 2012 - Grand Quevilly Fc |
| ❖ Cs Carentanais - Ent.Asb/Uass | ❖ Fc Du Nord Ouest - Grand Quevilly Fc |
| ❖ Sm Haytillon - As Valognes F. | ❖ O. De Darnetal - Us Godervillaise |
| ❖ Us Ouest Cotentin - As Tournelville | ❖ Es Aumaloise - Ent.Esi/Jsn |
| ❖ Conde Sp - La Brehalaise | ❖ As Mesnieroise - Espc St Gilles Etain |
| ❖ Grpt Jeunesse Fc - Ss Domfrontaise | ❖ F La Boucle De Seine - Ac St Romain Colbosc |
| ❖ Ent.Hdp/Sams - As St Germain Corbei | ❖ As Fauvillaise - Olympia'Caux Footbal |
| ❖ Ent.Coc/Passais/And - Js De Tinchebray | ❖ Stade Sotteville Cc - Rouen Sapins Fc |
| ❖ Am La Ferrière - As La Selle La Forge | ❖ Us Epouville - Yvetot Ac |
| ❖ Sees Fc - Us Alençonnaise 61 | ❖ Us Luneraysienne - Fusc Boisguillaume |
| ❖ Us Mortagnaie - Sc Damigny | ❖ Fc Bonsecours S.Lege - Usf Fecamp |
| ❖ Hastings Fc Rcsmn - Af Virois | ❖ Us St Thomas - Fc Dieppe |
| ❖ Fc Troarn - Su Dives Cabourg Fb | ❖ Sc Frileuse - Cs Honfleur |
| ❖ Es Carpiquet Foot - Us Aunay/Odon | ❖ Ent.Sommery Varenne - St Aubin Fc |
| ❖ Inter Odon Fc - Bourguebus Soliers F | ❖ Us Doudevillaise - Cany Fc |
| ❖ Fcb2lc - Esfc Falaise | ❖ Fc Barentinois - S De Grand Quevilly |
| ❖ Js Douvres Delivrand - Usc Mezidon Fb | ❖ Rc Du Port Du Havre - As Londeise |
| ❖ Fc Sud Ouest Caen - Es Livarotaise | ❖ Ac Bray Est Forges - Fc Des Villages |
| ❖ Fc Avrais Nonancourt - Ca Pont Audemer | ❖ Esp Football - Es Du Mont Gaillard |
| ❖ La Croix Vallée Eure - Fc Serquigny Nassand | ❖ As Gournay Football - Havre Caucriaux S |
| ❖ Us Corneilles Lieure - Es Vallée De L'Oison | |

11- COUPE DE NORMANIDE U15 ORANGE

CNO U15 ORANGE - Calendrier Saison 2026/2027 194 engagements

1^{er} tour :

- 62 équipes exemptes
 - 132 équipes participantes = 132 équipes rentrantes
- 66 vainqueurs**

2^{ème} tour :

Éliminées : 66 équipes

- ❖ 0 équipe exempte
 - ❖ 128 équipes participantes = 66 vainqueurs du 1^{er} tour + 62 équipes rentrantes
- 64 vainqueurs**

3^{ème} tour :

- ❖ 64 équipes participantes = 64 vainqueurs du 2^{ème} tour
- 32 vainqueurs**

1/16 de finale tour :

- ❖ 32 équipes participantes = 32 vainqueurs du 3^{ème} tour
- 16 vainqueurs**

1/8 de finale :

- ❖ 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 4^{ème} tour
- 8 vainqueurs**

1/4 de finale :

- ❖ 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 1/8^{ème} de Finale
- 4 vainqueurs**

1/2 finale :

- ❖ 4 équipes participantes = 4 vainqueurs du 1/4 de Finale
- 2 vainqueurs**

Finale :

- ❖ 2 équipes participantes = 2 vainqueurs du 1/2 FINALE
- 1 vainqueur**

COUPE DE NORMANDIE U15 ORANGE

TOUR 1

La Commission

Après avoir exempté les équipes suivantes :

- ❖ Equipes évoluant en régional 1 U15
- ❖ Equipes évoluant en régional 2 U15
- ❖ 11 équipes de Départementale 1 U15 tiré au sort :
Stade Vernolien 1, St Marcel F 1, Cs Carentanais 1, Fc Equeurdr. Hainnev 1, Astdv 1, Cs Honfleur 1, Fc Du Pays Aiglon 1, Grpt Jeunesse Fc 1, Usf Fecamp 1, Cms Oissel 1, Fc St Etienne Rouvra 1

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 17 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité :

TOUR 1 – ORNE

1. Sc Damigny - Us Meloise
2. As Courteille Alenco - En.Ecouves/Chailloué
3. Oc Briouze - Ent.Coc/Passais/And1
4. L. St Georges Gros. - Muance Fc
5. Av. De Messei - Esp Conde/Sarthe
6. Ent. Asval/Sees A - Ent. Asbf Fcpb
7. Ent. La Selle1 - Usf - Js De Tinchebray

TOUR 1 – MANCHE

1. Ent.Mor-Sel-Ter Sour - As Brecey
2. Es St Sauveur Rond. - Ent. Usci - Rssv
3. Pl Octeville - Ca Pontois
4. Us Semilly St Andre - La Brehalaise
5. Aj St Hilaire Pv - Scu Douve Divette
6. Es Plain - Sm Haytillon
7. Us Ducey Isigny - Patriote Terregatte
8. Ent.Usmd/Usq/Fctm - Fc Du Thar
9. Us Percy - Periers S.
10. Uc Bricquebataise F - Us Ouest Cotentin
11. Agneaux Fc - Us Ste Croix St Lo
12. Es De L'Ay - Fc 3 Rivières
13. Ent.Asq Assun - Us La Glacière
14. Fc Des Etangs - Fc Agon Coutainville

TOUR 1 – CALVADOS

1. Fc Sud Ouest Caen - Js Douvres Delivrand
2. Bourguebus Soliers F - Us Villers Bocage
3. Ajs Coll. Ouistreham - Esfc Falaise
4. Us Pont L'Eveque - Usc Mezidon Fb
5. As Cahagnaise - Fc Troarn
6. As St Cyr Fervaques - Fc Thaon Bretteville
7. Usi La Graverie - Avt G. Caen Football
8. Affc-Caumontaise E - Su Dives Cabourg Fb
9. Fc Vital Acdc - Fc Moyaux
10. Bso Football - Inter Odon Fc
11. As Potigny V.C.U. - Cs Orbecquois Vesp.
12. Fci Du Bocage - Castelet Fc

TOUR 1 - DFSM

1. Maurice.Houpp.Malaun - Rogerville Fc
2. E.Motteville X Mare - Gco Bihorellais
3. Sc Petit Couronne - Grpt St Aubin Vigor
4. Cany Fc - As Londaise
5. S De Grand Quevilly - Canteleu Fc
6. Ent. Espfr/2 Vallées - Rc Du Port Du Havre
7. Neuville Ac - Le Havre Fc 2012
8. Us Godervillaise - Grand Quevilly Fc
9. Fc Barentinois - Us De Bolbec
10. As Sassetot Therould - Espc St Gilles Etain
11. Ac Bray Est Forges - Olympia'Caux Football
12. As Fauvillaise - Us St Thomas
13. Aj Caulle Bosc Hard - O. De Darnetal
14. As De Montivilliers - A Houlmoise Bond Fc
15. Ca Longuevillais - Us Mesnil Esnard Fra
16. Ac St Romain Colbosc - Grpt Us Criel Eu Fc
17. Us Normande 76 - St Aubin Fc
18. Maison Quartier Grie - Us Doudevillaise
19. Us Luneraysienne - Es Du Mont Gaillard
20. Isneauville Fc - Us De Grammont
21. Fc Neufchatel En Br - Falaises Du Talou
22. As Ste Adresse But - Us Epouville
23. Solidarite S Gournay - Evs - Usl2
24. Groupement Usl-Csg - F La Boucle De Seine

TOUR 1 - EURE

1. Fc Pays Du Neubourg - Ca Pont Audemer
2. Fc Garennes Bueil Cb - Us Conchoise
3. Grpt Acmie - Fc Ezy Sur Eure
4. Fac Alizay - Us Etrepagny
5. Cs Beaumont - Fc Gisors Vexin 27
6. Es Vallée De L'Oison - Fc Serquigny Nassand
7. Us Gasny - Fa Du Roumois
8. Cs Ivry La Bataille - Fc Seine Eure
9. Es Damville - Fc Du Roumois Nord

COUPE DE NORMANDIE U15 ORANGE

TOUR 1

La Commission,

Attendu le délai extrêmement restreint entre les tours 1 et 2,

Dit que le tirage du T2 sera déterminé par arborescence ;

Les vainqueurs du 1^{er} tour seront opposés aux clubs exempts du 1^{er} tour faisant leur entrée en compétition.

Les rencontres auront lieu le samedi 17 octobre 2026 sur le terrain du premier club cité :

TOUR 2 – ORNE

Vainqueur Match 1 - Ss Domfrontaise 1
Vainqueur Match 2 - Fc Flerien 1
Vainqueur Match 3 - Us Mortagnaise 1
Vainqueur Match 4 - Us Alençonnaise 61 1
Vainqueur Match 5 - Fc Argentan 1
Vainqueur Match 6 - Fc Du Pays Aiglon 1
Vainqueur Match 7 - Grpt Jeunesse Fc 1

TOUR 2 – MANCHE

Vainqueur Match 1 - Fc St Lo Manche 1
Vainqueur Match 2 - Us Avranches Msm 1
Vainqueur Match 3 - As Valognes F. 1
Vainqueur Match 4 - As De Cherbourg F. 1
Vainqueur Match 5 - Es Coutancaise 1
Vainqueur Match 6 - Us Granvillaise 1
Vainqueur Match 7 - As Tourlaville 1
Vainqueur Match 8 - Conde Sp 1
Vainqueur Match 9 - Cs Carentanais 1
Vainqueur Match 10 - Tessy Moyon Sp. 1
Vainqueur Match 11 - Fc Equeurdr. Hainnev 1
Vainqueur Match 12 – Vainqueur Match 13
Vainqueur Match 14 - **Af Virois 1**

TOUR 2 – CALVADOS

Vainqueur Match 1 - Ca Lisieux Pa 1
Vainqueur Match 2 - As Ptt Caen 1
Vainqueur Match 3 - Us Aunay/Odon 1
Vainqueur Match 4 - As Verson 1
Vainqueur Match 5 - Astdv 1
Vainqueur Match 6 - Cs Honfleur 1
Vainqueur Match 7 - Sch Football 1
Vainqueur Match 8 - Maladrerie Os 1
Vainqueur Match 9 - As lfs 1
Vainqueur Match 10 - As St Vigor Le Grand 1
Vainqueur Match 11 - Uson Mondeville 1
Vainqueur Match 12 - Bayeux Fc 1

TOUR 2 – DFSM

Vainqueur Match 1 - Fc Rouen 1899 1
Vainqueur Match 2 - Havre Ac 1
Vainqueur Match 3 - Fc Dieppe 1
Vainqueur Match 4 - O. Pavillais 1
Vainqueur Match 5 - Al Deville Maromme 1
Vainqueur Match 6 - Fc Offranvillais 1
Vainqueur Match 7 - Stade Sotteville Cc 1
Vainqueur Match 8 - Sc Frileuse 1
Vainqueur Match 9 - Usf Fecamp 1
Vainqueur Match 10 - Cms Oissel 1
Vainqueur Match 11 - Fc St Etienne Rouvra 1
Vainqueur Match 12 - Yvetot Ac 1
Vainqueur Match 13 - Esm Gonfreville 1
Vainqueur Match 14 - Mont Saint Aignan Fc 1
Vainqueur Match 15 - Havre Caucriaux S 1
Vainqueur Match 16 - Fusc Boisguillaume 1
Vainqueur Match 17 - Sc Octeville Sur Mer 1
Vainqueur Match 18 - Cs Serv.Mun.Le Havre 1
Vainqueur Match 19 - Qrm 1
Vainqueur Match 20 - Rouen Sapins Fc 1
Vainqueur Match 21 - G Elbe.Cleon.Caudebe 1
Vainqueur Match 22 – Vainqueur Match 23
Vainqueur Match 24 - **Fc Val De Reuil 1**

TOUR 2 – EURE

Vainqueur Match 1 - Stade Vernolien 1
Vainqueur Match 2 - Spn Vernon 1
Vainqueur Match 3 - St Marcel F 1
Vainqueur Match 4 - Sc Thiberville 1
Vainqueur Match 5 - Es Normanville 1
Vainqueur Match 6 - Saint Sebastien Foot 1
Vainqueur Match 7 - Fc Eure Madrie Seine 1
Vainqueur Match 8 - Evreux Fc 27 1
Vainqueur Match 9 - Pacy Menilles Rc 1

12- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 14 octobre septembre 2026 au siège du Crédit Agricole de Caen.

Le Président ;

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Viano MENDES.

Viano MENDES ;

Le Secrétaire ;

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Thierry AUBERT.

Thierry AUBERT ;